



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## **Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 17/03/2026**

**Membres présents :** voir feuille d'émargement

**Membres invités :** voir feuille d'émargement

**Membres excusés :** voir feuille d'émargement

Le secrétariat est assuré par Mme Exbrayat, représentant de l'administration et le secrétariat adjoint par Mme Dupouy représentante des enseignants.

Le quorum étant atteint avec 16 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce conseil d'établissement.

**Déclaration de l'APE** lue par un représentant de parents en début de conseil. Déclaration annexée au CR.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 20 janvier 2026 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 17 mars 2026 :**

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour avec les questions diverses des représentants des enseignants secondaires (3), enseignants primaire (2), représentants des parents d'élèves APE (1) et AIPL (0), élèves (2).

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 20/01/2026 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 17/03/2026
2. Compte rendu des conseils d'école, du conseil pédagogique et du conseil du second degré
3. Calendrier scolaire 2026-2027
4. Compte financier 2025
5. Questions diverses

**Vote : pour à l'unanimité**

### **2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil du second degré :**

Le conseil d'école d'Amsterdam du 10 février 2026 : présenté par la directrice d'école.

Ce conseil d'école a d'abord rappelé le renforcement du cadre relatif à l'assiduité et à la ponctualité, inscrit au règlement intérieur depuis juin 2025, et le double référentiel réglementaire qui s'impose à l'établissement : le règlement intérieur et la législation néerlandaise.

Le conseil a ensuite présenté les éléments de cadrage du calendrier scolaire 2026-2027, construit dans une logique d'harmonisation entre établissements homologués du pays.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les procédures liées à l'inscription à la Section Internationale Américaine et les réinscriptions administratives 2026-2027 ont été précisées.

Le bilan des portes ouvertes du 7 février 2026 a été partagé : 18 familles (35 personnes) inscrites, principalement intéressées par la maternelle 2026 ou 2027.

Les actions du projet d'établissement ont été présentées en soulignant leur cohérence avec les axes prioritaires : climat scolaire, développement durable, PEAC, parcours citoyen et parcours santé et sport.

La liaison CM2-6e a également fait l'objet d'un point, avec deux journées d'immersion : à l'École européenne de Bergen (4 décembre 2025) et à l'International French School (29 janvier 2026), afin d'aider les élèves à se projeter sereinement vers le collège et d'éclairer les choix possibles pour les familles.

Enfin, les projets à venir ont été présentés et surtout le projet "Olympiades inter-écoles" le 2 avril 2026 au Stade Olympique d'Amsterdam, réunissant environ 300 élèves de CE2 à CM2 (Amsterdam, La Haye et IFS).

En question diverses, un point a été apporté sur le projet d'aménagement des combles. Un second point a porté sur l'entretien du bâtiment et les besoins immédiats concernant les sanitaires du rez-de-chaussée.

Le conseil d'école de la Haye du 10 février 2026 : Présentation par la directrice d'école

Sécurité : Le premier exercice de confinement prévu dans le cadre du PPMS s'est déroulé le 4 décembre. Les familles, élèves et personnels avaient été informés en amont. L'exercice s'est très bien déroulé. Un rappel des règles de circulation a été fait

Calendrier scolaire prévisionnel 2026-2027 : Le calendrier scolaire prévisionnel a été présenté aux familles.

Bourses scolaires et caisse de solidarité : informations et précisions ont été communiquées

Réinscriptions administratives et pédagogiques : communication des dates et des modalités

Pause méridienne : Les deux responsables de Delidej ainsi que la coordinatrice du primaire ont présenté les conditions d'accueil, de surveillance et de prise en charge des élèves durant la pause méridienne.

Communication avec les parents en cas d'accident : Le protocole de communication avec les familles en cas d'accident a été rappelé. Au-delà de la prise en charge des élèves, tout choc à la tête ou toute blessure significative (parties génitales, yeux, autres blessures importantes) doit être signalé aux parents et/ou aux encadrants périscolaires ou garderies pour assurer une surveillance adaptée.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Climat scolaire : Les grandes lignes du dispositif pHARe ont été présentées, ainsi que les actions de prévention mises en place (dont la venue de Mme Paul) et les programmes d'EMC.

Parcours santé, citoyen et artistique : Les projets, actions et voyages prévus pour la période ont été présentés aux familles.

Le conseil pédagogique du 19 janvier 2026 et le conseil du second degré du 5 mars 2026 :

Le calendrier des examens avec les jours de révisions ainsi que les dates des conseils de classe sont positionnés. Les familles des classes à examen (3<sup>ème</sup>, premières et terminales) ont été informées par des dates de fin de cours.

Les modalités d'enseignement à distance : Dans l'hypothèse d'une fermeture, le lycée doit être en capacité chaque année de basculer en distanciel. Proposition de déterminer par équipe disciplinaire le nombre de visios par niveau de classe permettant au proviseur adjoint de rebâtir l'EDT de l'élève en positionnant les temps synchrones fixes de manière claire et équilibré afin de faciliter l'organisation des élèves, des familles et des enseignants.

Un représentant de parents demande une explication du mot « synchrone ».

Mme la Proviseure explique qu'en cas de bascule en distanciel, des emplois du temps de visioconférence fixes seraient mis en œuvre. Ce travail doit être pensé en amont pour une répartition équilibrée et identique chaque semaine. Cela nécessite une concertation et une réflexion pédagogique pour alterner les temps de travail en visioconférence (synchrone) et les temps de travail en autonomie des élèves (travail asynchrone).

Prévisions d'effectifs pour le second degré : dans le cadre du dialogue de gestion avec l'agence, il convient de faire une projection des effectifs sur trois ans.

|       | 2025-26 | Nbre Classes | Prévisions 2026-27 | Nbre Classes | Prévisions 2027-28 | Nbre classes | Prévisions 2028-29 | Nbre classes |
|-------|---------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Total | 478     | 21           | 443                | 19           | 428                | 17           | 410                | 17           |

Rentrée 26 : fermeture 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>

Rentrée 27 : fermeture 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

La phase de réinscriptions des élèves n'étant pas terminée, il est possible que la fermeture concerne la 4<sup>ème</sup> et non la 5<sup>ème</sup>. Mme la Proviseure indique qu'on verra où se situe les effectifs mais confirme qu'il y aura deux.

Un représentant de parent questionne sur l'impact des suppressions de classes.

Madame la Proviseure invite à se référer aux informations partagées lors du dernier conseil d'établissement. Elle évoque quatre possibilités :

- le non remplacement d'un départ
- l'autorégulation : réduction horaire sollicitée par un.e enseignant.e
- la diminution des heures supplémentaires des personnels détachés de l'agence



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

- la réduction du volume horaire des contrats de travail de personnel de contrat local (contrat à fourchette horaires)

Il y a nécessairement un impact mais cet impact n'est pas forcément un impact RH immédiat.

Un représentant de parents interroge sur le prévisionnel des effectifs, souhaitant savoir si les effets positifs des actions envisagées par l'établissement pour attirer de nouvelles familles sont pris en compte dans cette projection.

Mme la Provisure répond qu'au regard de la baisse confirmée du nombre de familles à La Haye, l'établissement vise une projection moins optimiste que celles envisagées préalablement.

Un représentant de parents mentionne que si le nombre d'arrivée de d'étrangers dans la région de La Haye est en diminution, le nombre de français, lui, est en augmentation. Il souhaiterait qu'une réunion soit organisée afin d'établir ce fait une fois pour toute.

Une conseillère consulaire rappelle que cette augmentation concerne les villes d'Amsterdam et d'Utrecht. Elle souligne par ailleurs le fait que les français qui s'installent sont nombreuses à ne pas avoir d'enfant.

Une autre conseillère consulaire rappelle que le PV du rapport d'activité de la Mme la Consule Générale est disponible en ligne. Ce document a déjà été envoyé à l'APE. Il est précisé qu'il ne peut être donné davantage d'éléments que ce qui a déjà été communiqué.

Le représentant de parents à l'initiative souligne que ce PV ne mentionne que des totaux et ne précise pas le pourcentage de français par tranche d'âge.

Les deux conseillères consulaires répondent qu'il n'y a pas d'autres informations à partager et invite l'APE à s'adresser à Mme la Consule.

Le projet d'établissement 2024-2028 et le projet stratégique 2026-2028 : L'AEFE a demandé à chaque EGD de faire un plan triennal 2026-2028 qui vise à fournir une vision stratégique, budgétaire et organisationnelle à moyen terme, garantissant la soutenabilité financière de l'établissement et le maintien d'un haut niveau d'exigence pédagogique. Il constitue un cadre permettant d'anticiper les évolutions et d'orienter les décisions. L'analyse de départ doit porter sur les effectifs élèves et personnels (détachés, résidents et locaux), sur la situation financière (recettes propres, subventions, charges principales, résultats), ainsi que sur un diagnostic global incluant les dimensions pédagogiques, immobilières et financières, en tenant compte du contexte local (démographie, concurrence scolaire, environnement économique). Partage avec les membres du conseil pédagogique des pistes de réflexion.

Utilisation du carnet de correspondance : Peu utilisé, il serait opportun de le supprimer et d'utiliser davantage Pronote.

Une conseillère consulaire rappelle que la suppression a été décidé lors du dernier conseil d'établissement.

Bilan CVC-CVL : Présenté par le proviseur adjoint

**Bilan du carnaval.** L'édition 2026 a été bien accueillie par les élèves, qui ont salué l'implication des enseignants. Il a été décidé que le carnaval 2027 se tiendra le vendredi 19 février, rassemblant l'ensemble des élèves sur une même journée.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

**Calendrier des événements festifs.** Plusieurs événements sont prévus jusqu'en fin d'année : concert pour la Journée des femmes, boum des collégiens organisés par les élèves de Terminale, lunch concert et remise des diplômes DNB et baccalauréat. Par ailleurs, l'idée d'une cérémonie de valorisation des talents, destinée à mettre à l'honneur les élèves s'étant illustrés par leurs résultats ou leur engagement, a été soumise à la direction, qui l'accueille favorablement. Un enseignant référent sera nécessaire pour en définir les modalités et encadrer l'action.

**Livre de l'année.** Le projet de livre annuel est en cours. La distribution est prévue en septembre 2026, afin d'intégrer l'ensemble de l'année scolaire. Une version en ligne sera accessible dès fin juin, accompagnée de pages dédicaces imprimables. Des pages spéciales seront dédiées aux élèves de Terminale, sous forme de mosaïque de portraits. Les photos de classe seront issues du carnaval. Une demande d'autorisation sera adressée aux personnels pour l'inclusion de leurs photos. Le financement repose sur une recherche de sponsors, en lien avec la société Edilyfe.

**Journée sans téléphone portable.** Le principe d'une journée de sensibilisation, organisée sous forme d'ateliers sur la pause méridienne (date envisagée : mardi 19 mai), a été approuvé. La concrétisation du projet est conditionnée à l'engagement d'un enseignant référent volontaire, qui coordonnera l'organisation avec les élèves et les représentants des parents.

**Exposition BADASS.** Dans le cadre du mois de la Francophonie et en partenariat avec l'Alliance française de La Haye, le lycée accueille l'exposition itinérante *BADASS*, consacrée aux héroïnes de la bande dessinée francophone, du 11 mars au 15 avril. Le vernissage, auquel les membres élèves du CVC-CVL ont été conviés, a eu lieu le 16 mars en présence de S.E. l'Ambassadeur de France aux Pays-Bas.

Les représentants de parents indiquent être ravis de la confirmation de la journée sans portable. Il est précisé que l'action ne pourra être effective qu'à la condition d'avoir un enseignant référent et se réjouissent du livre de l'année.

### **3. Calendrier scolaire 2026-2027 :**

La circulaire de l'Agence précise les modalités d'élaboration des calendriers scolaires dans les établissements à l'étranger. La concertation doit s'opérer en amont avec tous les membres de la communauté éducative. Cette proposition de calendrier doit être soumise au vote du conseil d'établissement et transmise pour validation à l'Agence : l'IEN de la zone assure le premier niveau de la chaîne de validation, suivi par le poste diplomatique et par les services centraux.

Tous les établissements scolaires homologués d'un même pays s'efforcent de déterminer un ensemble de 6 à 8 semaines communes travaillées notamment pour faciliter l'organisation de la formation régionale des personnels.

La concertation avec l'IFS d'Amsterdam s'effectue sous l'égide de l'Ambassade. Les deux établissements s'accordent dans un premier temps sur un calendrier commun qui est ensuite communiqué aux membres élus du conseil d'établissement. Chaque collège peut exprimer son point de vue.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Au terme de la réunion de concertation qui s'est tenue le 12 février 2026, présidée par Monsieur Croquette (conseiller de coopération et d'action culturelle), le calendrier a été validé.

**Vote pour : 3**

**Vote contre : 1**

**Vote abstention : 12**

#### **4. Compte financier 2025 :**

Introduction par le secrétaire général

Contexte 2025 :

- Stabilisation de l'inflation (+3% en 2025, +3,2 en 2024 et + 4,1% en 2023 après 11,6% en 2022)
- Guerre en Ukraine qui se poursuit mais la crise énergétique est entre parenthèses
- Recul des effectifs (-51 élèves par rapport à la rentrée 2024)

Points saillants de l'exécution budgétaire 2025 :

- Des dépenses de fonctionnement contenues au niveau de l'inflation tant sur la Masse Salariale (+2,55%) qu'hors masse salariale (+2,75%)
- Une politique d'investissement réduite à l'essentiel
- Des recettes budgétaires stables

Les conditions économiques et politiques mondiales créent un contexte incertain peu propice à une expatriation sereine. A cela s'ajoute une démographie en baisse des populations du vieux continent qui concourt à une évolution qui se vérifie dans toutes les écoles internationales du pays.

Ainsi sur la région de La Haye, une étude chiffre les effectifs globaux de 12 établissements dont le nôtre à 9333 en 2025 contre 9763 en 2024, 9914 en 2023, 9760 en 2022, 9501 en 2021, 9624 en 2020 et 9734 en 2019.

Concernant notre EGD plus précisément, l'érosion des effectifs a été marquée au primaire de La Haye (-35) et ressentie également au secondaire (-9) et sur Amsterdam (-7)





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Development of the number of students at international schools  
in the Leiden–The Hague–Delft region, indexed (2014 = 100)

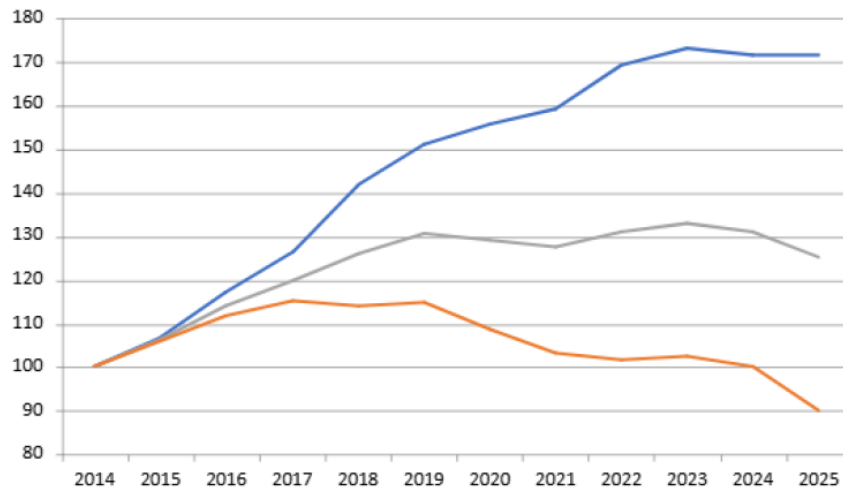


Figure 2: Development of the number of students at international schools in the Leiden–The Hague–Delft region, indexed (2014 = 100)

- second degré
- moyenne primaire/secondaire
- premier degré

Rapport de gestion de l'ordonnateur

## 1 - Exécution budgétaire 2025

### A- Recettes budgétaires

| RECETTES            | COFI 2024  | BR2 2025  | COFI 2025  | Ecart<br>COFI/BR2 | % taux<br>réalisation | Nombre d'élèves en globalité |           |                            |
|---------------------|------------|-----------|------------|-------------------|-----------------------|------------------------------|-----------|----------------------------|
|                     |            |           |            |                   |                       | Rentrée                      | Effectifs | Variat* par<br>rapport N-1 |
| Droits de scolarité | 9 770 610  | 9 616 882 | 9 623 823  | 6 941             | 100,1%                | 2023/2024                    | 1 100     | -8                         |
| Autres recettes     | 343 227    | 368 618   | 476 772    | 108 154           | 129,3%                | 2024/2025                    | 1 077     | -23                        |
| Total recettes      | 10 113 836 | 9 985 500 | 10 100 595 | 115 095           | 101,2%                | 2025/2026                    | 1 026     | -51                        |

**Le taux de réalisation atteint 101%,** comme en 2024, ce qui souligne la qualité de la prévision (inchangée depuis le budget initial 2025) et concrétise la sincérité de l'exercice budgétaire.

Nous saisissons l'occasion pour remercier la fondation des parents du lycée pour sa généreuse contribution de 29 000€ qui a permis de mener à bien diverses actions pédagogiques en 2024/2025 : Maths en jeans (1000€), EDD Je m'engage tu agis (1000€), Marche des temps géologiques (500€), AP théâtre secondaire (5000€), Projet d'orientation secondaire (1000€), « Elles bougent »- Les sciences au féminin (1000€), Climat scolaire (1000€), Cinéma à l'école (500€), Qualinclus (1000€), Rencontres autour du livre (5000€), Danse contemporaine et musique électronique (4000€), Projet expression



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

corporelle (980€), 2 autres projets musique (2000€), Projet théâtre de marionnettes (1020€), Projet comédie musicale (500€), Projet d'échange NL (1000€), Olympiades Ams (750€), Spectacle de fin d'année Ams (700€), Projet ateliers d'écriture (1050€).

### Effet prix

Les tarifs ont augmenté de 2% à la rentrée 2025 (6% à la rentrée 2024).

### Effet volume

Les effectifs ont évolué comme suit entre les rentrées 2024/25 et 2025/26 :

perte de 7 élèves sur le primaire d'Amsterdam

perte de 35 élèves sur le primaire de La Haye

perte de 10 élèves au collège de La Haye

gain de 1 élève au lycée de La Haye

## B- Dépenses budgétaires

### Personnel

| PERSONNEL<br>-<br>T2   | COFI 2024        | BR2 2025<br>Crédits<br>Budgétés | COFI 2025<br>CP Consommés | COFI 2025 /<br>COFI 2024<br>%<br>Variation | %<br>CP - Taux<br>réalisation |
|------------------------|------------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------------------------|-------------------------------|
| <b>Total personnel</b> | <b>5 286 460</b> | <b>5 500 000</b>                | <b>5 421 330</b>          | <b>2,55%</b>                               | <b>98,6%</b>                  |

- Fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée 2025.
- 2 postes de détachés (EPS & PE) fermés à la rentrée 2025
- Grilles inchangées en 2025
- GVT de 2%

Ces facteurs se conjuguent pour expliquer l'augmentation mesurée de 2,55% la Masse Salariale des Personnels de Droit Local.

### Fonctionnement

| Code                        | FONCTIONNEMENT - T2                 | BR2 2025<br>AE<br>Budgétées | COFI 2025<br>AE Conso. | COFI/BR2<br>AE<br>Ecart | BR2 2025<br>CP<br>Budgétés | COFI 2025<br>CP Conso. | COFI/BR2<br>CP<br>Ecart | %<br>CP<br>Variation | %<br>CP - Taux<br>réalisation |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------------|------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------|
| EDU12                       | Accueil des élèves                  | 5 000                       | 676                    | 4 324                   | 5 000                      | 676                    | 4 324                   | 86,5%                | 13,5%                         |
| EDU13                       | Pilotage pédagogique                | 555 000                     | 445 449                | 109 551                 | 555 000                    | 442 407                | 112 593                 | 20,3%                | 79,7%                         |
| SUP32                       | Immobilier, agencement et entretien | 1 070 000                   | 1 082 771              | -12 771                 | 1 245 000                  | 1 250 977              | -5 977                  | -0,5%                | 100,5%                        |
| SUP33                       | Administration générale             | 196 000                     | 167 058                | 28 942                  | 196 000                    | 169 272                | 26 728                  | 13,6%                | 86,4%                         |
| SUP34                       | Informatique                        | 112 500                     | 195 736                | -83 236                 | 112 500                    | 183 327                | -70 827                 | -63,0%               | 163,0%                        |
| SUP35                       | Impôts et charges financières       | 75 000                      | 91 610                 | -16 610                 | 75 000                     | 91 610                 | -16 610                 | -22,1%               | 122,1%                        |
| SUP36                       | Prévention et sécurité              | 200 000                     | 175 829                | 24 171                  | 200 000                    | 216 507                | -16 507                 | -8,3%                | 108,3%                        |
| <b>Total fonctionnement</b> |                                     | <b>2 241 000</b>            | <b>2 206 280</b>       | <b>-34 721</b>          | <b>2 416 000</b>           | <b>2 394 347</b>       | <b>-21 653</b>          | <b>-0,9%</b>         | <b>99,1%</b>                  |

AE consommées : 98,5%





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

CP consommés : 99,1%. La variation CP 2025/2024 est de 6,8% soit un montant de 152 740€. Près de la moitié concerne le SUP34-informatique (70k€) en raison d'échéances de licences prises lors de la mise en place d'une nouvelle infrastructure réseau en 2020 (pour 5 ans) suite à l'audit de 2019 et de renouvellement de matériel. Le SUP327-Etudes présente également une hausse de 37,8k€ pour le projet d'aménagement des combles d'Amsterdam (poursuivi jusqu'à délivrance du permis). Ces deux augmentations isolées, la hausse CP2025/2024 n'est plus que de 44,5k€ ou 2% soit inférieure à l'inflation.

### Investissement

| INVESTISSEMENT - T2         | BR2 2025        | COFI 2025      | COFI /BR2   | BR2 2025       | COFI 2025      | COFI /BR2   | %               | %                        |
|-----------------------------|-----------------|----------------|-------------|----------------|----------------|-------------|-----------------|--------------------------|
|                             | AE<br>Budgétées | AE Conso.      | AE<br>Ecart | CP<br>Budgétés | CP Conso.      | CP<br>Ecart | CP<br>Variation | CP - Taux<br>réalisation |
| <b>Total investissement</b> | 250 000         | <b>208 710</b> | 41 290      | 250 000        | <b>232 704</b> | 17 296      | 6,9%            | 93,1%                    |

Pour mémoire en 2024, 315 124€ de crédits de paiement avaient été consommés en investissement. Un transfert de fonds de l'AEFE de 67k€ avait été alloué en 2024 et avait permis de conduire les travaux prévus d'amélioration des contrôles d'accès (SAS primaire et garderie, raccordement bâtiment garderie sur alarme confinement...)

Un représentant des parents demande où en est le projet d'aménagement des combles d'Amsterdam ? Le secrétaire général indique que l'établissement est en possession du permis mais qu'il n'y a pas de décision prise pour le moment.

En 2025, le montant total s'en ressent puisqu'il a été réduit d'un quart (-82,4k€) par rapport à 2024 et se ventile entre :

- 80k€ d'aménagements, entretien et mobilier : le changement de revêtement du linoléum (52,4k€), changement d'un ventilateur/extracteur en toiture (4,2k€), aménagement du garage à vélo en salle de musculation (5,3k€), achat de compléments de racks à vélos pour le parvis (1,7k€), changement mobilier GS orange et violette (10,3k€), 2 jardinières entrée primaire LH (1,5k€), chgt four cuisine Amsterdam (1k€), chgt sèche-linge LH (0,5k€), matériel pédagogique (3,1k€)

- 143,4k€ de hardware et software : Achat 2 classes mobiles (39,7k€), 80 PC et petit matériel (67k€), 5 écrans interactifs (21,3k€), renouvellement pare-feu et licences (12,6k€)

- 9,1k€ de travaux de sécurisation : Un transfert de fonds de 67k€ avait été alloué en 2024 et avait permis de conduire les travaux prévus d'amélioration des contrôles d'accès (SAS primaire et garderie, raccordement bâtiment garderie sur alarme confinement...). Seulement 9,1k€ en 2025 pour le changement du visiophone de l'entrée, une caméra extérieure (couloir vélos entrée secondaire), des travaux d'éclairage et l'installation d'une nouvelle caméra (couloir nouvelle entrée garderie)

Les éléments concernant les flux internes vont être présentés par le comptable. Nous indiquons simplement qu'en intégrant ces derniers, l'exercice 2025 se solde par un prélèvement sur la trésorerie de 365k€.

Les conséquences de la gestion en 2025 sont comparables à celles de 2024 d'un strict point de vue comptable.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

La baisse des effectifs, plus importante qu'anticipée, a été simplement compensée par les hausses de tarifs pour maintenir les recettes au même niveau sans permettre de combler le déficit comme espéré (hors transfert de fonds, les recettes de fonctionnement s'établissent à 10 023 129€ contre 10 022 997€ en 2024). Aurait-elle été comparable à la rentrée 2024 que l'équilibre ne serait pas loin.

En effet, les dépenses ont été maîtrisées :

-la masse salariale agrégée PDL + détachés (PRR+HS+IJE) n'a progressé que de 1,1% de 7 056 146€ à 7 133 619€ (inférieur au GVT)

-les charges de fonctionnement, réintégré des flux internes, ont baissé de 3,5% notamment porté par la réduction des amortissements (hors amortissements, la hausse n'est que de 1% de 2 838 311€ à 2 867 497€, inférieure à l'inflation)

-les dépenses d'investissement ont été réduites de 27% de 320 224€ à 232 704€

Actant la tendance démographique de fond, un cylindrage à 2 classes par niveau sur La Haye est en cours d'implémentation avec des fermetures de classes annoncées fin 2025 pour les rentrées 2026 et 2027.

Les contributions pensions civiles annoncées en décembre 2025 devraient rendre l'exercice de retour à l'équilibre encore plus compliqué sans être insurmontable à priori pour le lycée. Tout dépendra surtout de l'évolution des effectifs suite aux hausses de tarifs indispensables et de l'efficacité des ajustements de la structure pédagogique. Il faudra pour qu'elle se passe bien que la transition se fasse dans un climat propice à conserver et développer des conditions d'enseignement excellentes portées par des initiatives valorisées et appréciées des familles.

## Compte Financier 2025 Lycée Vincent Van Gogh / La Haye - Amsterdam

### Le compte financier du Lycée Français Vincent VAN GOGH de LA HAYE

#### **1-Préambule**

C'est le document normé établi à l'issue de chaque fin d'exercice par l'Agent Comptable Secondaire et transmis à l'Agent Comptable Principal.

La gestion du budget est assurée par le secrétaire général (établissement du budget). Cela traduit une politique d'établissement. Le secrétaire général ordonne les dépenses et les recettes.

Dans un second temps, c'est l'exécution du budget sous la supervision de l'agent comptable secondaire d'où une présentation du compte financier à deux voix.

Stabilisation du taux d'inflation : 2,4% (d'après la source Eurostat de la Commission européenne)

Reprise des conclusions du Compte financier (COFI) 2024

- Report du versement de la PRRD
- Droits constatés avant Mi-septembre. Sécurisation des rémunérations
- Autonomie financière fragile n'autorisant pas les investissements

L'agent comptable secondaire invite à la vigilance de l'établissement car la trésorerie est en tension. C'était le cas en 2024. L'autonomie financière de l'établissement est fragilisée depuis 2023. Cela n'autorise pas les investissements financiers d'autofinancement ou exige un recours à minima.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

L'exercice comptable est basé sur une année civile. Il y a, par conséquent, un décalage avec l'année scolaire. C'est un peu complexe à ce titre. Le suivi des bourses est très particulier car les exercices de référence ne sont pas les mêmes.

Un représentant de parents demande pourquoi le budget n'a pas été réajusté ?

Un représentant des parents demande si rien n'a été fait pour limiter ces pertes de rentrée d'argent d'année en année et souligne l'augmentation brutale de 10 % en une seule fois.

Mme la Proviseure explique que la situation a été contenue par des fermetures de classes, les salaires ont été très peu augmentés, la hausse des frais de scolarité a été limitée pour tenir compte de la situation post-COVID. Les frais de scolarité auraient pu être augmentés davantage mais cela aurait posé la question de l'attractivité en post-COVID.

Mme la Proviseure explique que la situation budgétaire a été contenue, notamment grâce à des fermetures de classes et à une augmentation très limitée des salaires. Elle souligne que les frais de scolarité ont également peu augmentés afin de tenir compte du contexte post-COVID, sinon cela aurait eu pour risque de nuire à l'attractivité de l'établissement.

En réponse aux interrogations sur l'absence de mesures plus fortes pour limiter les pertes de revenus et sur l'augmentation de 10 % à la rentrée 2026, elle précise que la gestion a permis de maîtriser le budget sans recourir à des mesures drastiques dans le passé, ce qui explique un ajustement plus marqué à un moment donné.

Un représentant de parents indique que c'est cohérent mais que de ce fait le déficit se poursuit.

Mme la Proviseure indique qu'un plan d'actions a été pensé et que des fermetures de classe sont actées.

Un représentant de parents demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'éviter une hausse de 10 % qui impacte d'un coup des nouvelles familles arrivant sur l'établissement.

Mme la Proviseure rappelle la nécessaire prise en charge des pensions civiles, cause externe sur laquelle l'établissement n'a pas prise.

Un représentant de parent demande si l'augmentation des tarifs va couvrir ces contraintes nouvelles budgétaires ainsi que la baisse des effectifs.

Mme la Proviseure répond qu'il n'est pas possible d'appuyer sur une seule variable, qu'il faut procéder par étape.

Une conseillère consulaire ajoute qu'en 2027, il y aura à nouveau une augmentation de 50 % des pensions civiles et que, de ce fait, le déficit augmentera. Elle interroge la capacité d'absorption du lycée.

Un représentant de parent demande quel pourcentage de hausse de frais de scolarité permettrait de résorber le déficit.

Le secrétaire général explique qu'on ne peut pas travailler uniquement sur les recettes, qu'il y a un lien étroit avec les effectifs. Il s'agit d'éviter l'érosion des effectifs en sachant qu'il y a des causes exogènes : démographiques et économiques. Cela pourrait correspondre à environ 4 % de hausse.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Principes et détails comptables des flux internes

### DETAILS

| FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS               |                     |  |                  | FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS              |  |  |  |
|-------------------------------------------------|---------------------|--|------------------|------------------------------------------------|--|--|--|
|                                                 | Montant             |  | Montant          |                                                |  |  |  |
| 44174 - AEFÉ Bourses scolaires                  | -                   |  | 11.643,12        | 44174 - AEFÉ Bourses scolaires                 |  |  |  |
| 54111 - PRR                                     | 1.673.621,76        |  | -                | 54111 - PRR                                    |  |  |  |
| 54112 - PFC                                     | 547.037,81          |  | -                | 54112 - PFC                                    |  |  |  |
| 54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)    | 123.404,38          |  | -                | 54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)   |  |  |  |
| 54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)       | 4.274,48            |  | -                | 54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)      |  |  |  |
| 54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS       | -                   |  | -                | 54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS      |  |  |  |
| 54116 - DEMAT DES EXAMENS                       | -                   |  | -                | 54116 - DEMAT DES EXAMENS                      |  |  |  |
| 54117 - AUTRES PARTICIPATIONS                   | -                   |  | -                | 54117 - AUTRES PARTICIPATIONS                  |  |  |  |
| 54121 - BUREAU DES IEN                          | -                   |  | -                | 54121 - BUREAU DES IEN                         |  |  |  |
| 54122 - DECHARGES SYNDICALES                    | -                   |  | 1.787,80         | 54122 - DECHARGES SYNDICALES                   |  |  |  |
| 54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES             | -                   |  | 4.000,00         | 54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES            |  |  |  |
| 54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE             | -                   |  | -                | 54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE            |  |  |  |
| 54125 - FINANCEMENT IMMO                        | -                   |  | -                | 54125 - FINANCEMENT IMMO                       |  |  |  |
| 54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD                 | -                   |  | -                | 54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD                |  |  |  |
| 54127 - FINANCEMENTS IRF                        | -                   |  | -                | 54127 - FINANCEMENTS IRF                       |  |  |  |
| 54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD                | 59.129,80           |  | -                | 54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD               |  |  |  |
| 54132 - AUTRES FLUX INTER EGD                   | -                   |  | 394,67           | 54132 - AUTRES FLUX INTER EGD                  |  |  |  |
| <b>SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT</b> | <b>2.407.468,23</b> |  | <b>17.825,59</b> | <b>SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT</b> |  |  |  |

| Détail des soldes | DEBITS                | CREDITS     | Détail des soldes | DEBITS       | CREDITS            |
|-------------------|-----------------------|-------------|-------------------|--------------|--------------------|
| 54111             | 1.714.420,05 €        |             | 44174             | 213.800,80 € | 225.443,92 €       |
|                   |                       | 40.798,29 € | TOTAL             |              | <b>11.643,12 €</b> |
| <b>TOTAL</b>      | <b>1.673.621,76 €</b> |             |                   |              |                    |
| 54112             | 367.582,30 €          |             | 54122             |              | 1.787,80 €         |
|                   | 179.455,51 €          |             | TOTAL             |              | <b>1.787,80 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>      | <b>547.037,81 €</b>   |             |                   |              |                    |
| 54113             | 123.404,38 €          |             | 54123             |              | 4.000,00 €         |
| TOTAL             | <b>123.404,38 €</b>   |             | TOTAL             |              | <b>4.000,00 €</b>  |
| 54114             | 4.274,48 €            |             | 54132             | 5.365,33 €   | 5.760,00 €         |
| TOTAL             | <b>4.274,48 €</b>     |             | TOTAL             |              | <b>394,67 €</b>    |

### COMPARATIF ENTRE EXERCICE

| FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS               |                     |                     |  | FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS |                   |                                                |  |
|-------------------------------------------------|---------------------|---------------------|--|-----------------------------------|-------------------|------------------------------------------------|--|
|                                                 | 2025                | 2024                |  | 2025                              | 2024              |                                                |  |
| 44174 - AEFÉ Bourses scolaires                  |                     | 14.449,32           |  | 11.643,12                         |                   | 44174 - AEFÉ Bourses scolaires                 |  |
| 54111 - PRR                                     | 1.673.621,76        | 1.714.420,05        |  |                                   |                   | 54111 - PRR                                    |  |
| 54112 - PFC                                     | 547.037,81          | 540.705,92          |  |                                   |                   | 54112 - PFC                                    |  |
| 54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES                  | 123.404,38          | 128.280,88          |  |                                   |                   | 54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)   |  |
| 54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)       | 4.274,48            | -                   |  |                                   |                   | 54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)      |  |
| 54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS       |                     | -                   |  |                                   |                   | 54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS      |  |
| 54116 - DEMAT DES EXAMENS                       |                     | -                   |  |                                   |                   | 54116 - DEMAT DES EXAMENS                      |  |
| 54117 - AUTRES PARTICIPATIONS                   |                     | -                   |  |                                   |                   | 54117 - AUTRES PARTICIPATIONS                  |  |
| 54121 - BUREAU DES IEN                          |                     | -                   |  |                                   |                   | 54121 - BUREAU DES IEN                         |  |
| 54122 - DECHARGES SYNDICALES                    |                     | -                   |  | 1.787,80                          |                   | 54122 - DECHARGES SYNDICALES                   |  |
| 54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES             |                     | -                   |  | 4.000,00                          |                   | 54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES            |  |
| 54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE             |                     | -                   |  | -                                 |                   | 54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE            |  |
| 54125 - FINANCEMENT IMMO                        |                     | -                   |  | -                                 | 600.000,00        | 54125 - FINANCEMENT IMMO                       |  |
| 54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD                 |                     | -                   |  | -                                 | 67.000,00         | 54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD                |  |
| 54127 - FINANCEMENTS IRF                        |                     | -                   |  | -                                 |                   | 54127 - FINANCEMENTS IRF                       |  |
| 54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD                | 59.129,80           | 57.019,05           |  |                                   |                   | 54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD               |  |
| 54132 - AUTRES FLUX INTER EGD                   |                     | 7.329,40            |  | 394,67                            |                   | 54132 - AUTRES FLUX INTER EGD                  |  |
| <b>SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT</b> | <b>2.407.468,23</b> | <b>2.462.204,62</b> |  | <b>17.825,59</b>                  | <b>667.000,00</b> | <b>SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT</b> |  |

|                            |               |  |  |  |  |  |  |
|----------------------------|---------------|--|--|--|--|--|--|
| Balance hors bourses (CI5) |               |  |  |  |  |  |  |
| 2025                       | -2.401.285,76 |  |  |  |  |  |  |
| 2024                       | -1.780.755,30 |  |  |  |  |  |  |

Solde de flux sortants de 2 401 285,76 €

Un représentant de parents questionne sur la temporalité du versement des pensions  
Le secrétaire général indique qu'il faut attendre le mois de juin avec le deuxième budget rectificatif.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Le point sensible pour les établissements se situe en juillet-août quand celui de l'AEFE se situe au mois de décembre.

Un représentant de parents questionne sur le chiffre qui devra être versé d'ici décembre 2026 à l'AEFE par l'établissement.

Mme la Proviseure répond que c'est prématuré au regard du calendrier de l'Agence.

Un personnel demande si le Chargé de Communication correspond à une création de poste. Mme la Proviseure répond que l'établissement n'en n'a pas les moyens. Des heures avaient été allouées à un personnel compétent. Le besoin a augmenté ; il faudrait en réalité un chargé de communication à temps plein. L'Agence invite le Lycée à faire le nécessaire à moyen constant, en interne. Mme la Proviseure explique qu'il y a déjà eu une montée en puissance depuis 2 ans et demi et que la dynamique est à poursuivre. Un travail est également engagé avec la Fondation pour le possible financement d'une étude de marché. Beaucoup de dossiers et de sujets sont en gestation pour une éventuelle mise en œuvre.

Un conseiller consulaire questionne les personnels sur leurs ressentis et sur la nature de leur engagement face à ces nouvelles perspectives et ce plan d'actions à venir, leur attitude pouvant être résolument passive ou active face à ces nouveaux enjeux.

Un professeur répond qu'il y a une sollicitation certaine des personnels et des enseignants qui nécessite un temps d'appropriation, de concertation et de réflexion. Il ajoute que les personnels sont assez conscients des forces de l'établissement, constatant notamment au quotidien qu'ils ont, face à eux, des élèves heureux dans leur scolarité.

Un représentant de l'APE invite à une meilleure communication de ce qui a déjà été fait : c'est compliqué et chronophage, nécessite des compétences spécifiques mais cette communication et mise en valeur de ce qui existe reste primordiale.

## 2-Le compte de résultat

|                                                  | 2022           | 2023           | 2024            | 2025            |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
| TOTAL PRODUITS                                   | 9.278.277,67 € | 9.647.920,39 € | 10.022.997,00 € | 10.015.143,74 € |
| TOTAL CHARGES                                    | 7.372.542,75 € | 7.701.822,13 € | 7.985.701,90 €  | 7.983.324,58 €  |
| RESULTAT DE L'ACTIVITE                           | 1.905.734,92 € | 1.946.098,26 € | 2.037.295,10 €  | 2.031.819,16 €  |
| RESULTAT DE L'ACTIVITE corrigé des flux internes | -373.544,08 €  | -416.384,38 €  | 256.539,80 €    | -369.466,60 €   |





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

L'exercice 2025 se clôture sur un résultat net négatif de – 369 466,60 € quasi similaire à 2022.

L'exercice de 2024 s'est clôturé sur un résultat positif du fait de la subvention allouée à l'établissement par l'AEFE pour l'aménagement des combles de l'école d'Amsterdam.

Ces clôtures en négatif signifient que l'établissement puise peu à peu dans le fond de roulement.

### Les produits

Les produits de l'exercice 2025 sont en légère diminution : -0,08 % ; Diminution principalement due à la diminution constante du nombre d'élèves. Rappel rentrée 2025 : 1 026 contre 1077 à la rentrée 2024. (Soit – 51)

Par l'application des modalités comptables des « flux internes », les « bourses » ne sont plus constatées (depuis le 01/01/2021) dans l'exécution budgétaire et n'apparaissent donc plus dans le compte de résultat. Le versement de cette aide sociale est désormais tracé dans un compte de classe 4. Le volume financier en jeu a été exposé dans la diapo sur les flux internes pour un peu plus de 200 000 € et qui concerne 9 familles sur Amsterdam et 17 familles sur La Haye

Parmi les autres produits de gestion courantes figurent :

La caisse de solidarité pour 2 698 € ainsi que les Dons et legs pour 29 000 € de la fondation du lycée

### Les charges

Les charges de fonctionnement sont constituées :

Des charges de personnel pour 5 332 318 € en augmentation (+118 800 € par rapport à 2025) expliquée en partie par le glissement vieillesse technicité. Les dépenses de personnels de droit local constituent le 1<sup>er</sup> poste de dépense de l'établissement et représentent 66% de la totalité du budget auquel vient s'ajouter 58 % de la masse salariale des détachés et résidents via le reversement de la PRRD au siège.

Les approvisionnements, prestations de service et réalisation de travaux représentent un montant de 2 260 000 € soit 33% de la totalité du fonctionnement.

## **3-Le bilan**

### L'actif du bilan

Le bilan décrit le patrimoine du Lycée à la clôture de l'exercice.





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

| ACTIF                                             |                     |                                    |                     |                     |
|---------------------------------------------------|---------------------|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF IMMOBILISE                                  | N                   |                                    |                     | N-1                 |
|                                                   | Brut                | Amortissements et<br>dépréciations | Net                 | Net                 |
| <b>Immobilisations incorporelles</b>              | 83.524,43           | 80.459,13                          | 3.065,30            | 2.474,90            |
| <b>Immobilisations corporelles</b>                |                     |                                    |                     |                     |
| Terrains                                          | 1.207.558,30        | 59.307,00                          | 1.148.251,30        | 1.171.256,30        |
| Constructions                                     | 3.435.395,18        | 2.256.318,92                       | 1.179.076,26        | 1.285.489,80        |
| Installations techniques, matériels, et outillage | 450.432,60          | 396.966,65                         | 53.465,95           | 61.807,37           |
| Collections                                       | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| Biens historiques et culturels                    | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| Autres immobilisations corporelles                | 2.155.269,58        | 1.760.301,08                       | 394.968,50          | 411.746,48          |
| Immobilisations mises en concession               | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| Immobilisations corporelles en cours              | 19.409,62           | -                                  | 19.409,62           | 19.409,62           |
| Avances et acomptes sur commandes                 | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| Immobilisations grevées de droits                 | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| Immobilisations corporelles (biens vivants)       | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| <b>Immobilisations financières</b>                | -                   | -                                  | -                   | -                   |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>                     | <b>7.351.589,71</b> | <b>4.553.352,78</b>                | <b>2.798.236,93</b> | <b>2.952.184,47</b> |

### L'actif immobilisé

L'actif brut immobilisé (le patrimoine) du lycée Vincent VAN GOGH au 31/12/2025 s'établit à 7 351 589€

Au cours de l'exercice 2025, les immobilisations brutes ont varié de 218 007 € sous l'effet :

- des acquisitions de l'exercice ( 232 704,13 €),
- et des sorties d'actif pour 14 696,87 € (Ordinateurs). Cette sortie d'actifs est validée par le CA de l'agence en novembre 2025.

Pour rappel, un inventaire physique des biens de l'établissement est réalisé au moins une fois par an pour vérifier la correspondance entre ce qui est comptabilisé et la présence effective des biens. L'objectif est également de préparer la sortie d'inventaire annuelle.

Pour exemple, les numéros indiqués sur les tables correspondent à des numéros d'inventaire ; les tables sont immobilisées c'est-à-dire qu'elles appartiennent au patrimoine de l'établissement. Quand une table est défectueuse, elle est sortie de l'inventaire et donc du patrimoine de l'établissement.

### L'actif circulant



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

| ACTIF CIRCULANT                                                                                                               | BRUT                | Amortissements / Dep | NET N               | NET N-1             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Stocks</b>                                                                                                                 | -                   | -                    | -                   | -                   |
| <b>Créances</b>                                                                                                               |                     |                      |                     |                     |
| Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne | - 2.674,47          |                      | - 2.674,47          | 8.968,65            |
| Créances clients et comptes rattachés                                                                                         | 1.403.126,60        | -                    | 1.403.126,60        | 930.301,74          |
| Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)                                                               | -                   |                      | -                   | -                   |
| Avances et acomptes versés sur commandes                                                                                      | 18.668,79           |                      | 18.668,79           | 20.737,72           |
| Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)                                    |                     |                      | -                   |                     |
| Créances sur les autres débiteurs                                                                                             | 18.843,68           | -                    | 18.843,68           | 43.069,29           |
| <b>Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)</b>                                                | 112.408,84          |                      | 112.408,84          | -                   |
| <b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)</b>                                                                                | <b>1.550.371,44</b> | <b>-</b>             | <b>1.550.371,44</b> | <b>1.003.077,40</b> |

Un représentant de parent demande s'il s'agit de montants bruts ou nets.

L'agent comptable secondaire indique que ce sont des montants bruts.

### Les créances

Les créances méritent de s'y attarder car il s'agit d'un indicateur qui peut avoir un impact significatif sur la santé financière de l'établissement

Le total des créances s'établit à 1 550 371,44€ en augmentation de 547 294,04€ par rapport à 2024.

*(Les créances sur des entités publiques (- 2 674,47€) représentent le trop-perçu sur les « aides à la scolarité AESH pour 4 246,50 € et les boursiers en facturation annuelle en attente d'encaissement du 2eme acompte des bourses pour 6 920,97€)*

Les créances « clients et comptes rattachés » concernent des créances à recouvrer auprès des familles au titre des droits de scolarité et autres prestations facturées (droits d'inscription, d'examen, garde, ...) et s'élèvent en fin d'exercice à la somme de 1 403 126 €. Ce montant en augmentation s'explique par un ralentissement de la célérité des encaissements mais également par l'octroi plus importants d'échéanciers suivis en interne.

Ce niveau, assez élevé, trouve également son explication par l'émission de factures annuelles (et du titre de recette correspondant) dont le recouvrement est mensualisé. Ce sont les prélèvements mensuels plébiscités par les familles : 14% contre 9 en 2025.

Toutes les créances à recouvrer sont inférieures à 1 an. Le taux de recouvrement en fin d'exercice s'élève à 78%. (Mesure également la célérité du recouvrement)

Les créances contentieuses ont été intégralement apurées au cours de l'exercice 2025.

Les créances sur les autres débiteurs (18 843,68€) rassemblent :

- les locations diverses, 6 430,60 € (4632)
- les prélèvements pour 6 736,15 € (47212)
- les reversements attendus de l'IRF pour 5 676,93 € (4735)



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE

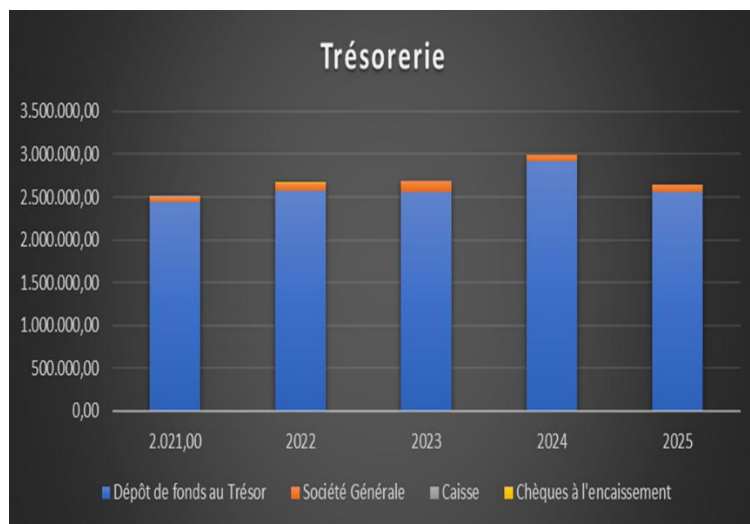


**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Les charges constatées d'avance représentent les factures ou les contrats dont nous disposons mais qui concernent l'exercice suivant. Typiquement, les contrats de photocopieurs, de maintenance, support du réseau informatique, les licences etc....

### Les disponibilités



Le montant total de la classe 5 (comptes courants + caisse) à la fin de l'année 2025 est de 2 552 181,71 € en diminution de 365 400 € par rapport à 2024. (2023 = 2 557 500 €)

Pour rappel, la trésorerie est constituée d'un compte public détenu par le Trésor pour 2 451 192,84 €, d'un compte privé à la SG pour 100 049,19 € et d'une caisse à hauteur de 939,68 €

### Le passif du bilan

#### Les capitaux propres

| FONDS PROPRES                                     | N                   | N-1                  |
|---------------------------------------------------|---------------------|----------------------|
| <b>Financements reçus</b>                         |                     |                      |
| Financement de l'actif par l'Etat                 | -                   | -                    |
| Financement de l'actif par des tiers              | -                   | -                    |
| Fonds propres des fondations                      | -                   | -                    |
| Ecart de réévaluation                             | -                   | -                    |
| <b>Réserves</b>                                   | 13.283.012,18       | 11.237.381,46        |
| <b>Report à nouveau</b>                           | - 11.051.995,37     | 8.335,62             |
| <b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b> | 2.031.819,16        | 2.037.295,10         |
| <b>Provisions réglementées</b>                    | -                   | -                    |
| <b>TOTAL FONDS PROPRES</b>                        | <b>4.262.835,97</b> | <b>13.283.012,18</b> |



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

| Réserves              | Montant        | Variation   |
|-----------------------|----------------|-------------|
| Réserves immobilisées | 2 798 236,93 € | -153 947,54 |
| Réserves disponibles  | 1 464 599,04 € | -220 002,06 |

Corrigé des flux internes (cf. paragraphe « compte de résultat ») le résultat est négatif pour 369 466,60 €

Une fois le résultat affecté sur l'exercice 2026, le compte de réserves est de 4 262 835 €

Les réserves sont de deux sortes : immobilisées et disponibles

#### Les dettes non financières

L'agent comptable secondaire précise qu'une dette correspond à l'argent disponible qui a vocation à être dépensé. Par exemple : le versement anticipé des frais de scolarité par les familles. Cela correspond à 25811.95 € au 31/12/25.

| DETTES NON FINANCIERES                                                                   | N                   | N-1                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                          |                     |                     |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                                                 | 39.779,74           | 33.926,41           |
| Dettes fiscales et sociales                                                              | 142.199,73          | 144.917,52          |
| Avances et acomptes reçus                                                                | -                   | -                   |
| Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention) |                     |                     |
| Autres dettes non financières                                                            | 25.811,95           | 55.276,33           |
|                                                                                          |                     |                     |
| Produits constatés d'avance                                                              | 2.430.162,69        | 2.001.966,36        |
|                                                                                          |                     |                     |
| <b>TOTAL DETTES NON FINANCIERES</b>                                                      | <b>2.637.954,11</b> | <b>2.236.086,62</b> |

Les dettes fournisseurs sont composées essentiellement des livraisons de marchandises et/ou prestations de services réalisées mais non facturées (39 779,74 €)

Les dettes fiscales et sociales sont constituées de la charge sociale de la masse salariale de décembre 2025 constatée mais non décaissée.

Les autres dettes non financières se décomposent en :

47112 pour 25 811,95 € (Acomptes versés par les familles à déduire au T2 25 26)

Les produits constatés d'avance : 2 430 162,69 concernent les frais de scolarité facturés à l'année scolaire pour 2 425 813,59 € ainsi que les produits issus des locations des locaux mis à disposition pour 4 349,10 €

A noter que les frais de scolarité facturés en totalité dès le T1 de l'année scolaire 2025/2026 permettent de soutenir la trésorerie ce qui représente un apport non négligeable au regard d'une situation en tension.

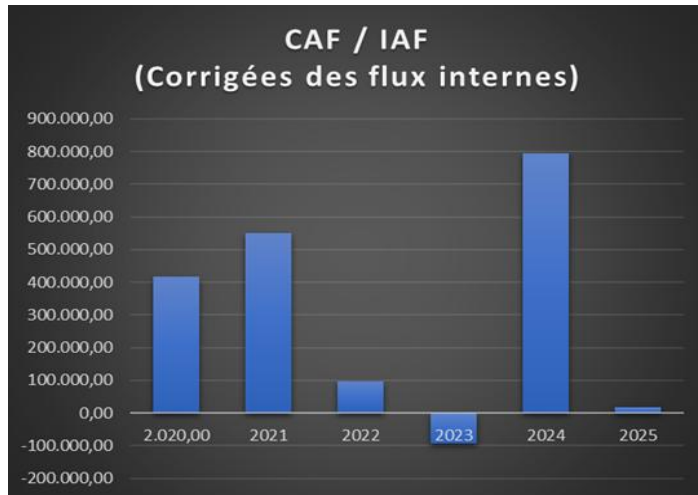


ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

#### 4-La situation financière



##### La capacité d'autofinancement

C'est un indicateur.

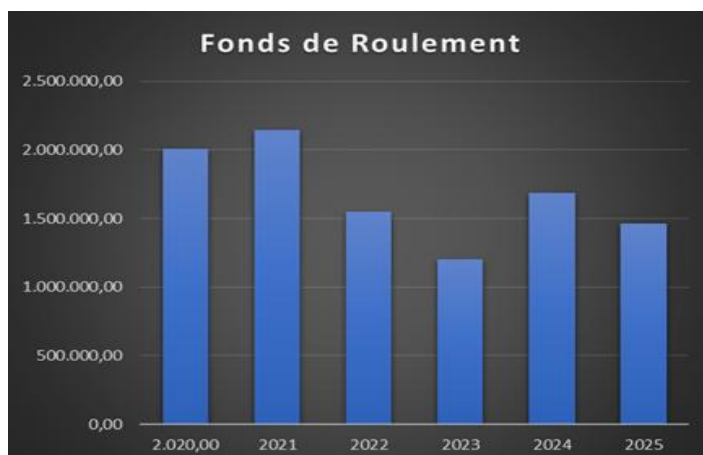
La gestion 2025 dégage une capacité d'autofinancement de 17 185,27 €, ce qui est très peu.

La CAF correspond à l'ensemble des ressources internes générées par l'établissement dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement et notamment ses investissements.

Le budget 2024 intégrait la subvention perçue par l'établissement pour les travaux prévisionnels d'Amsterdam (aménagement des combles).

##### Le fonds de roulement : autre indicateur

Le fond de roulement correspond au temps de survie théorique de l'établissement sans apport financier. Il doit être compris entre deux et trois mois. Il est actuellement inférieur à 2 mois (établi à 53 jours).





ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Le fonds de roulement perd un peu plus de 200 000 €. Il reste toujours fragile pour être mobilisable.

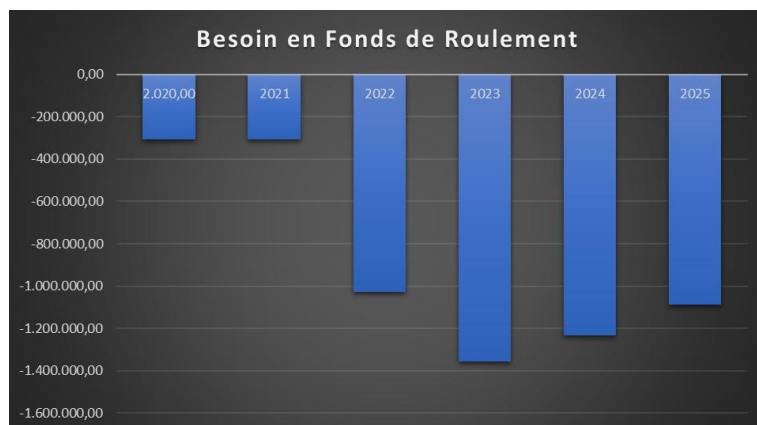
Traduit en nombre de jours de Fdr cela représente 53 jours. (70 jours en 2024)

Le minimum pour fonctionner sereinement se situe entre 60 et 90 jours.

### Le besoin en fonds de roulement

Cet indicateur est explicite de par sa dénomination. La lecture de l'évolution de cet indicateur apporte un éclairage sur le rapport qu'il existe entre dettes et créances. Un indicateur négatif traduit une situation plus saine. Cela signifie que les dettes sont plus importantes que les créances.

Un bon besoin en fonds de roulement doit être négatif.



### Conclusions

Il est important de rappeler que l'ensemble de ces indicateurs ne restent qu'une photographie à un instant t en l'occurrence au 31/12. Pour cette raison il est nécessaire de les mettre en perspective (sur plusieurs années) pour traduire une tendance.

**Ainsi, l'exercice 2025 se clôture sur des indicateurs globalement en diminution.** CAF, Résultat, Trésorerie, Fdr

Le niveau de trésorerie notamment aux moments le plus critique en juillet et août nécessitera toute la vigilance pour pouvoir assurer la rémunération des personnels en septembre. Les mesures prises pour favoriser la trésorerie ne s'exécuteront que plusieurs mois après d'où l'importance de cette vigilance.

Une conseillère consulaire demande comment s'exerce concrètement cette vigilance. L'agent comptable secondaire indique qu'il s'agira par exemple de reporter des paiements, des versements au siège (le siège étant au courant). Un point sera fait fin avril pour le 2e versement de la PRR.

D'ici fin avril, un report du versement de la PRRD pourrait être sollicité à l'image de ce qui s'est pratiqué sur l'exercice 2023 et 2024.

La trajectoire à suivre sur 2026 est un exercice à minima qui dégage un résultat significativement positif.

Cela permettrait de renouer avec une réelle capacité d'autofinancement.





La baisse d'effectifs d'années en années se traduit directement par une perte de recettes. Une diminution des dépenses doit s'opérer concomitamment devant cet effet « ciseaux ». Les mesures sont prises en ce sens pour la rentrée 2026. Situation identique à tous les EGD.

La situation n'est pas critique mais elle n'est pas confortable car elle ne laisse aucune marge de manœuvre notamment en termes de masse salariale et d'investissement.

## **5. Questions diverses :**

Questions des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : 1. Selon la législation locale, les primes (informatique, BHV, lunettes) devraient être mises en œuvre depuis le 1er janvier 2026. Quand seront-elles inscrites dans la convention de travail du lycée ?

Un acte a été soumis en décembre à l'AEFE pour intégrer les évolutions. Il a été répondu que son examen était suspendu aux conclusions du dialogue de gestion sauf concernant les évolutions réglementaires. En ce qui nous concerne cela s'applique aux lunettes. Un acte dédié aurait donc pu se faire mais comptant que les décisions devaient être arbitrées prochainement, nous tablons toujours à ce jour sur un acte global.

Un représentant des personnels interroge sur le calendrier à venir. Le secrétaire général indique qu'on ne sait pas quand exactement.

Questions des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : Il y a eu un nouveau dialogue de gestion entre l'établissement et l'AEFE en février 2026. Dans le compte-rendu du dernier CE, il était prévu de faire une fiche de synthèse pour chaque établissement et une fixation des objectifs sur le court/ moyen et long terme avec des priorisations. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Effectivement, lors de ce dialogue de gestion, les points qui ont été communiqués sont les suivants :

- Révision de la trajectoire pluriannuelle : il nous a été demandé de revoir la projection des effectifs en intégrant la fermeture d'une classe de seconde rentrée 2028, de recalculer les projections de la masse salariale, les demandes d'augmentation salariale des PDL doivent à ce stade être suspendues et ne pourront être étudiées qu'après présentation d'une trajectoire financière version 2 soutenable incluant une analyse d'impact pluriannuelle détaillée.

- gestion des ressources humaines : les autorisations de temps partiel sur autorisation doivent être étudiées avec la plus stricte rigueur ; celles-ci fragilisent l'offre pédagogique et engendrent des surcoûts.

- stratégie de développement et communication : réévaluer l'allocation des ressources pour renforcer la communication en redéployant des moyens internes pour financer un poste de chargé de communication et renforcer l'attractivité en explorant deux pistes : création d'une très petite section pour attirer et fidéliser les familles dès le plus jeune âge et approfondir l'offre linguistique notamment pour attirer le public national. Il a été demandé de prendre contact avec les experts en langues de l'agence pour nous aider à construire une offre linguistique adaptée et attractive.

Cette réunion avec les inspecteurs de langue a eu lieu le 6 mars. Elle a permis de souligner la qualité de l'offre en anglais dès la maternelle jusqu'au lycée mais nécessiterait une meilleure explicitation et valorisation puisque nos élèves acquièrent une réelle maîtrise de l'anglais grâce aux deux parcours linguistiques Euro et SIA. Pour information, au global du secondaire, 24% sont en SIA, 57% en euro et 19% classique. Pour la langue du pays d'accueil, il est évoqué les parcours en primaire jusqu'en sixième et l'option de la 5<sup>ème</sup> à la terminale. L'APE a fait un sondage sur les attentes des parents notamment



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

anglais et néerlandais. Par ailleurs, la LVB allemand/ espagnol qui constitue l'ADN de l'aefe à savoir le plurilinguisme doit aussi être valorisée. Les inspecteurs confirment notre choix de proposer la LVB en sixième comme d'autres lycées et valident le fait que la maîtrise de plusieurs langues constitue un plus pour le post bac et le marché de l'emploi. La maîtrise de l'anglais n'est plus assez discriminante. Ils soulignent l'importance de construire des projets interlangues. Il évoque par ailleurs une section euro en espagnol. La politique des certifications autres que IELTS au cycle terminal relève de la politique linguistique de chaque lycée.

Au terme de ce dialogue de gestion, un plan d'action soumis à la signature de la directrice générale sera transmis au lycée.

Un représentant de parents demande à quel moment le lycée obtiendra ce retour. Mme la Proviseure répond que l'Agence reviendra vers le lycée quand elle aura fini d'étudier toutes les situations d'EGD. Une conseillère consulaire demande ce qui a motivé le dialogue de gestion. Mme La Proviseure répond que l'Agence l'a programmé pour tous les EGD. Le lycée avait déjà commencé à travailler sur un plan d'actions, il est déjà engagé dans une dynamique. Le plan d'actions amorcé ne correspond pas encore au plan d'action final. Le retour de l'AEFE est attendu par l'établissement qui finalisera ensuite le plan d'action. Un temps d'appropriation par les personnels sera également nécessaire.

Questions des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré : L'introduction d'une heure de LVB en classe de 6ème se fera-t-elle au détriment de l'enseignement d'une autre langue, anglais ou néerlandais ?

Dans le cas contraire, cela pose-t-il un problème de dépasser le cadre horaire des LV de la classe de 6ème fixée à 4h par semaine + 2h/semaine de la langue du pays d'accueil ?

Ce qui poserait un problème, c'est d'avoir moins que les horaires obligatoires et non plus d'heures. Dans les EFE, les élèves ont souvent plus en raison de l'offre pédagogique proposée comme la SIA au collège et comme section européenne + maths complémentaire.

Un représentant des personnels demande s'il est possible d'ajouter des heures à l'emploi du temps officiel des élèves.

Mme la Proviseure répond qu'il n'y a pas de problème réglementaire sur ce point à sa connaissance.

Questions des enseignants du premier degré : augmentation de 4% prévue pour les contrats locaux ?

Les 4% se réfèrent-ils aux 2% des grilles et aux 2% de GVT ou aux 1,9% de cotisation retraite complémentaire ? En tout cas, les évolutions de grille qui avaient été évoquées en dialogue social sont toujours en cours d'examen. Lorsqu'une décision sera prise concernant la soutenabilité ou non des mesures, la direction en informera les représentants des personnels de droit local.

Un représentant des personnels demande si cette mesure est gelée. Le secrétaire général répond qu'elle est suspendue. Le dossier est en cours. Un arbitrage devrait être donné d'ici la fin de l'année, l'AEFE devant étudier les situations de 68 EGD.

Questions des enseignants du premier degré : échanges de service entre collègues binômes d'une même classe. Pourquoi seront-ils maintenant systématiquement refusés alors qu'ils ne représentent aucun coût supplémentaire ni aucune difficulté pour les élèves qui connaissent les deux enseignants.

Les échanges de service ont effectivement pu être accordés ponctuellement par le passé, notamment dans le cadre de l'organisation du service des enseignants détachés bénéficiant d'un temps partiel de droit, et toujours de manière exceptionnelle et au cas par cas. Lors de la mise en place des temps partiels, les enseignants concernés ont pu choisir leur jour non travaillé et l'organisation du service a



été construite en tenant compte de ces choix. Toutefois, comme rappelé dans la note de service, l'emploi du temps d'un enseignant n'a pas vocation à être modifié pour répondre à des convenances personnelles. Or, pour certains enseignants concernés, les demandes d'échanges de service ont pu apparaître comme devenant une pratique normale, ce qui a conduit la direction à rappeler le cadre afin de garantir une organisation du service conforme aux règles applicables dans le réseau AEF et aux besoins des élèves. Dans le même temps, l'AEF a rappelé récemment que les demandes de temps partiel pour convenance personnelle ne seraient plus accordées, ce qui renforce la nécessité de respecter strictement les obligations de service. Dans ce contexte, les échanges de service pour convenance personnelle ne peuvent plus constituer un mode d'organisation possible. Ils demeurent néanmoins possibles à titre exceptionnel, lorsque la demande repose sur un motif légitime dûment justifié (rendez-vous médicaux, obligations administratives ou situations imprévues).

Un représentant des personnels d'Amsterdam rapporte que cette question est peu comprise par les personnels d'Amsterdam qui considèrent ne pas avoir exagéré. Responsables pédagogiquement, ils n'ont pas porté préjudice à la scolarité des élèves. Ces aménagements sont restés très ponctuels.

Questions de l'APE : Lors du Conseil du second degré, il est apparu que le calendrier des examens ainsi que les voyages et sorties scolaires prévus à la même période auront un impact significatif sur les emplois du temps des élèves. Serait-il possible d'anticiper ces contraintes afin d'identifier, en amont, des mesures permettant de limiter les heures de cours annulées qui sont déjà prévisibles ? Serait-il envisageable que la surveillance d'examens soit assurée par des personnels non enseignants ? D'autres solutions pourraient-elles également être étudiées ? De manière plus générale, les parents ne voient pas les mesures mises en place pour limiter, autant que possible, les effets des cours annulés pour des raisons diverses et légitimes. Pourriez-vous communiquer davantage à ce sujet afin de rendre ces actions plus visibles et mieux comprises par les familles ?

La direction est pleinement consciente que certaines périodes cumulent plusieurs facteurs d'absence prévisibles : calendrier des examens, sorties et voyages scolaires, jurys et corrections. S'agissant de la surveillance des examens, il convient de rappeler qu'elle relève de la responsabilité de l'établissement. Comme les années précédentes, elle est assurée exclusivement par des personnels de l'équipe éducative et pédagogique et seuls les enseignants qui n'ont pas cours au moment concerné sont sollicités : aucun cours n'est supprimé pour permettre la surveillance des épreuves.

**Sur les mesures mises en place pour limiter l'impact des cours non assurés :** Plusieurs dispositifs sont mobilisés :

- lorsque l'absence est prévisible (formation, sortie, convocation officielle), les enseignants sont invités à anticiper en proposant des activités ou des travaux accessibles sur l'ENT.
- lorsque l'absence est imprévue, les enseignants adaptent leur progression afin de garantir que le programme soit couvert dans l'ensemble des disciplines.

Contrairement au premier degré, le recrutement de remplaçants qualifiés pour des absences de courte durée, quelques heures ou quelques jours, reste très difficile dans le secondaire. Lorsqu'une absence se prolonge au-delà de trois semaines, nous cherchons en priorité à organiser une prise en charge en interne, afin d'assurer tout ou partie des cours et de garantir la continuité pédagogique ; ce dispositif qui repose sur le volontariat se heurte cependant aux contraintes de service des enseignants et aux limites de compatibilité des emplois du temps. Lorsque l'absence est de longue durée, un recrutement externe est engagé, mais celui-ci se heurte lui aussi à des difficultés réelles : trouver un candidat qualifié, disponible en cours d'année pour un contrat



de quelques mois, reste un exercice particulièrement difficile dans le contexte actuel.

**Sur la communication à destination des familles :** les absences sont renseignées en temps réel sur Pronote, qui constitue le canal de référence pour les familles et les élèves. Une communication spécifique est adressée aux parents lorsqu'une absence se prolonge au-delà de trois semaines ou lorsqu'un remplacement est mis en place, comme ce fut le cas récemment. Généraliser les courriels individuels pour chaque absence représenterait une charge organisationnelle très significative, pour une information déjà disponible sur l'ENT, et pourrait nuire à la lisibilité des communications réellement prioritaires.

Un représentant de parent demande si les absences des professeurs sont enregistrées par le lycée tout au long de l'année et demande si des ressources supplémentaires sont prévues par l'établissement en d'année pour couvrir les heures manquantes.

Mme la Proviseure explique que ce type de mesure engendre un coût conséquent. Elle précise qu'au secondaire les remplacements sont disciplinaires, qu'il est par conséquent difficile de prévoir la ressource en ne sachant pas quels seront les besoins disciplinaires inopinés au cours de l'année.

Un représentant de parents demande si une tendance dans les années précédentes se dégage.

Mme la Proviseure indique que ce système présente un fort coût. En France, les remplaçants sur numéraires (Titulaires en Zone de Remplacement – TZR) coûtent très cher à l'État. Il est possible que ces enseignants ne soient sollicités que partiellement, à hauteur d'un quart de leur service par exemple. Ce surcoût n'est pas négligeable. Par ailleurs, elle rappelle qu'on ne peut pas présager de quel enseignant s'absentera.

Un représentant de parents demande s'il est possible de solliciter les surveillants pour surveiller les élèves qui auraient des exercices à faire. Il demande également si la progression des programmes des professeurs tient compte du pourcentage d'absences prévisibles.

Un représentant des enseignants répond qu'il tient compte, dans sa progression annuelle prévisionnelle, de certains impondérables comme la tenue des bacs blancs, des départs en stage mais qu'il ne peut pas prendre en compte tous les aléas d'une année scolaire.

Mme la Proviseure souligne qu'il y a moins de personnels de vie scolaire que précédemment. Les surveillants sont sollicités ponctuellement dans ce cadre mais ils ne peuvent pas prendre en charge individuellement trois classes en même temps. Mme la Proviseure confirme que la période est délicate, observant l'addition de situations singulières conduisant à des absences de longue durée. Elle affirme que la priorité de l'établissement consiste à voir comment mobiliser davantage de ressources en interne et de chercher des solutions externes. Cela prend du temps et de l'énergie mais n'est pas toujours concluant.

Un représentant de parents répond que c'est important de le faire car c'est un vrai sujet pour les familles. Les absences sont très visibles pour les parents. Il interroge sur les pratiques des autres lycées pour savoir s'il y a de bonnes pratiques dans d'autres établissements dont on pourrait s'inspirer.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Un représentant des enseignants indique qu'au lycée français Vauban à Luxembourg, les professeurs sont 18h face à élève pour des contrats de 20h et que cela pourrait être une piste de réflexion.

Mme la Proviseure répond que cela pose toutefois la question de la comptabilité des heures de suppléance avec les emplois du temps des professeurs et la correspondance avec la bonne discipline. Le surnombre d'heures n'est pas aussi efficient qu'il n'y paraît, c'est un sujet délicat. L'établissement essaie de limiter les absences non remplacées. Mme la Proviseure souhaite remercier le proviseur adjoint et les professeur.es qui ont accepté d'assurer des heures pour le temps passé à la recherche de solutions.

Un représentant de parents demande s'il y a les absences sont quantifiées afin d'avoir un indicateur pour suivre l'évolution de la situation.

Mme la Proviseure répond qu'il n'y a pas de comparaison stricte entre les années car les absences sont circonstancielles et traduisent les aléas d'une vie en collectivité. L'établissement traverse sans conteste un pic d'absences liées à des situations singulières qui s'ajoutent aux absences structurelles prévisibles. Une conseillère consulaire demande si un pôle de remplacement commun à Bruxelles et Londres pourrait être envisagé.

Mme la Proviseure répond que cela a été pensé mais que ce n'est pas probant au regard des contraintes de déplacements, de logement et d'emplois du temps.

Mme la Proviseure répond qu'il n'y a pas de solution idéale si ce n'est des remplacements internes avec les limites de l'exercice relatives au volontariat des enseignants et à leurs disponibilités au regard des conflits d'emplois du temps.

Un représentant de parents intervient pour remercier de la présentation très claire qui a été portée à la connaissance des parents au sujet du budget.

Il invite l'établissement à faire connaître au plus tôt le prévisionnel d'augmentation des tarifs des frais de scolarité pour 2027 et 2028, même si le montant n'est pas réellement connu. Il souligne le besoin de visibilité des familles sur plusieurs années.

Il évoque également qu'en comparaison de l'école européenne notre secondaire est moins cher et suggère qu'une piste de réflexion est à creuser à ce niveau.

#### Questions des délégués élèves :

Madame la Proviseure indique que les deux questions des élèves relèvent davantage du CVC CVL.

#### Ajouter des jeux de société en permanence pour la rendre moins ennuyeuse, avec la possibilité pour les élèves d'en faire don.

Mme la Proviseure indique que les salles de permanence sont des lieux de travail. Les jeux ont vocation à être utilisés plutôt dans des espaces comme la cafétéria.

#### Mettre en place un journal d'école bilingue (en français et en anglais), édité et écrit par les collégiens ou lycéens volontaires, qui pourrait être vendu ou publié sur le site de l'école. Cela pourrait aussi aider à développer l'attractivité du lycée.

Mme la Proviseure répond que c'est une très bonne proposition. Elle invite les élèves à se tourner vers un.e professeur.e d'anglais qui pourrait accompagner ce projet.



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

Une conseillère consulaire souhaite indiquer à tous les membres du Conseil qu'une résolution a été demandée, un moratoire voté à l'unanimité par les représentants des français à l'étranger et soumis à la Mme la Ministre et à la Directrice de l'AEFE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

La présidente du conseil,  
Ouardda ROUBI-GONNOT  
Proviseure

Les secrétaires de séance  
Aurélie EXBRAYAT  
Directrice de l'école primaire de La Haye

Chloé DUPOUY  
Représentante des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré